



LES ESSENTIELS

du Conseil municipal

Mardi 29 septembre 2026



FINANCES

MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TERRASSE DU CENTRE COMMERCIAL «TERMINUS»

Le Conseil municipal a adopté la tarification pour l'occupation du domaine public des terrasses situées dans la zone 3 correspondant au centre commercial du «Terminus».

Une terrasse est actuellement installée sur le domaine public au «Terminus», mais ce secteur n'était jusqu'à présent pas intégré dans la grille tarifaire de l'occupation du domaine public de la Commune. Il était donc nécessaire de régulariser cette situation afin de rétablir une équité de traitement entre les différents établissements qui occupent le domaine public communal.

#CMQuetigny



EMPLOI

**CREATION
D'UN EMPLOI
ADULTE-RELAIS
EN QUARTIER
POLITIQUE DE
LA VILLE**

Le Conseil municipal a adopté la création d'un poste d'adulte-relais qui aura notamment un rôle de médiation entre les habitants, les institutions et les différents acteurs du quartier.

Il pourra notamment intervenir dans les relations avec les bailleurs, sur les questions de cadre de vie, les tensions du quotidien et plus largement dans une logique de gestion urbaine et sociale de proximité.

Ce poste doit également préfigurer deux projets importants pour le quartier : la future conciergerie solidaire, qui doit être un lieu de services, de proximité et de lien social, et le conseil de quartier, afin de donner davantage de place aux habitants dans la vie et les projets de leur quartier.

Le dispositif est soutenu par l'État à hauteur de 24 108,70 € par an pour un temps complet, avec une convention de trois ans, renouvelable une fois.

#CMQuetigny



VOEU

**EN FAVEUR
D'UN LOGEMENT
SOCIAL
DIGNE, SAIN ET
RESPECTUEUX,
PRESENTE PAR
L'OPPOSITION**

La liste « Kencker pour Quetigny » a présenté un vœu visant à demander la création d'une commission municipale de suivi et d'amélioration du logement social réunissant majorité, opposition et bailleurs sociaux.

Monsieur Jellal, 2^{ème} adjoint délégué aux solidarités, au logement, à la politique de la ville et aux relations internationales a partagé la volonté de la Ville de défendre des logements dignes.

Il a ensuite présenté les actions déjà mises en œuvre au sein de la collectivité afin de défendre un logement digne, sain et correctement entretenu.

La Ville de Quetigny :

► **A institué, il y a plus d'un an, un comité opérationnel de suivi dans le logement** composé des travailleurs sociaux du territoire et des services municipaux, des bailleurs sociaux, des partenaires associatifs tels que Médiation Prévention Dijon Métropole. Cette commission vise à partager les informations utiles entre les professionnels concernés, à assurer le suivi des situations et à coordonner les interventions, dans le respect du cadre applicable, dans une logique de partenariat. ►►►



VOEU

EN FAVEUR
D'UN LOGEMENT
SOCIAL
DIGNE, SAIN ET
RESPECTUEUX,
PRESENTE PAR
L'OPPOSITION

▶▶▶ La Ville ne peut se substituer aux bailleurs sociaux dans les interventions au sein de leur patrimoine immobilier.

▶ **A mis en place un calendrier d'interventions biannuelles communes avec les bailleurs sociaux pour la dératisation**, complétées d'interventions ponctuelles en cas de signalement

▶ **Organise actuellement un diagnostic patrimonial des immeubles du parc social** et du cadre de vie environnant en faisant du « porte à porte » pour interroger les locataires. Ces visites de terrains régulières visent à identifier les points d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

▶ **A organisé une médiation avec les bailleurs et les locataires lors de problématiques de chauffage** et a veillé à ce que les bailleurs anticipent les périodes de chauffage avant cet hiver.

▶ **Développe des actions de résidences propres** afin de sensibiliser les habitants au tri, à la lutte contre les dépôts sauvages et au désencombrement des balcons et caves et créer du lien social

A ce titre, le vœu de la liste « Kencker pour Quetigny » n'a pas été adopté.

#CMQuetigny



TRANQUILITE PUBLIQUE

**RENOUVELLEMENT
D'UNE CONVENTION
AVEC LA FONDATION
30 MILLIONS D'AMIS
POUR LA
STERILISATION ET
L'IDENTIFICATION
DES CHATS
LIBRES ERRANTS**

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par la Ville en faveur de la protection animale et de la régulation des populations de chats errants.

Le partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, permet de prendre en charge la stérilisation et l'identification des chats libres, afin de limiter leur prolifération tout en assurant leur suivi.